

FICHE CURSUS

Département : Instruments polyphoniques

Discipline : Accompagnement au piano

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'accompagnement au piano au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur : Jean-Louis Roblin

Organisation du cursus

Premier cycle

Durée : de 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : concours d'entrée en début d'année scolaire pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue ou clavecin) d'un niveau instrumental minimum de 3Cc.

Limite d'âge : 25 ans.

Programme du concours d'entrée :

Avec une mise en loge d'environ 15 minutes

- déchiffrage avec instrument,
- une transposition monodique (+ et – 1 ton),

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR

- interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 8 minutes).

Durée hebdomadaire des cours : 30 minutes.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale sauf si UV complémentaire de DEM déjà obtenue.

Disciplines complémentaires optionnelles: instrument à clavier (piano, orgue ou clavecin)*, déchiffrage, musique de chambre, chorale, improvisation générative*, analyse, histoire de la musique, écriture, orchestration*.

Examens de fin d'année : ces examens publics se déroulent en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline.

- Contrôle

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

- Fin de cycle

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou d'une fin de cycle.

Avec deux mises en loge de 15 minutes pour deux épreuves chacune.

- déchiffrage avec instrument,
- réduction de chœur à 4 voix,
- transposition au ton inférieur ou supérieur, avec chant,
- basse continue simple avec instrument.

Deuxième cycle

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : réussir l'examen de fin de premier cycle pour les élèves de la classe ou le concours d'entrée en début d'année scolaire pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue ou clavecin) d'un niveau instrumental minimum de 3Cc.

Limite d'âge : 25 ans.

Programme du concours d'entrée :

Avec une mise en loge d'environ 20 minutes.

- un déchiffrage avec instrument,
- une transposition en solo ou avec chant, au ton inférieur ou supérieur,
- une réduction de chœur à 4 voix,

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR

- interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 8 minutes).

Durée hebdomadaire des cours : 45 minutes.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale sauf si UV complémentaire de DEM déjà obtenue.

Disciplines complémentaires optionnelles : instrument à clavier* (piano, orgue ou clavecin), déchiffrage, musique de chambre, chorale, atelier art du récital (lied et mélodie), atelier art lyrique, improvisation générative*, analyse, histoire de la musique, écriture, orchestration*.

Examens de fin d'année : ces examens publics se déroulent en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline.

- Contrôle

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

- Fin de cycle

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou d'une fin de cycle.

Avec deux mises en loges de 15 minutes pour deux épreuves chacune.

- déchiffrage avec instrument,
- réduction de quatuor à cordes,
- transposition simple (style classique ou préromantique – Mozart, Haydn, Beethoven, Schubert...) au ton inférieur ou supérieur,
- basse continue (style début XVIIIe siècle).

Troisième cycle court

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : réussir l'examen de fin de deuxième cycle pour les élèves de la classe ou le concours d'entrée en début d'année scolaire pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue ou clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum.

Limite d'âge : 27 ans.

Programme du concours d'entrée :

Avec une mise en loge d'environ 20 minutes.

- un déchiffrage avec instrument,
- une transposition avec chant,
- une réduction de quatuor à cordes,

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR

- interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 minutes).

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale sauf si UV complémentaire de DEM déjà obtenue.

Disciplines complémentaires optionnelles : instrument à clavier* (piano, orgue ou clavecin), déchiffrage, musique de chambre, chorale, atelier art du récital (lied et mélodie), atelier art lyrique, improvisation générative, analyse, histoire de la musique, écriture, orchestration*, basse continue.

Examens de fin d'année : ces examens publics se déroulent en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline.

- Contrôle :

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

- Présentation de l'UV principale de CEM :

Le jury se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur et sur l'obtention de l'unité de valeur principale du Certificat d'études musicales*. En cas de réussite, une mention très bien ou bien est décernée. La mention assez bien ne permet pas de passer en 3^e cycle spécialisé ni d'obtenir l'UV. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

**Cette récompense entre dans les UV complémentaires possibles dans le cadre d'un DEM préconisant l'accompagnement comme discipline complémentaire.*

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou de l'obtention de l'UV.

Avec deux mises en loges de 15 minutes pour deux épreuves chacune.

- un déchiffrage avec instrument,
 - une réduction de chœur à 4 voix,
 - une transposition avec chant (style début romantique – Schumann, Mendelssohn, Gounod...) du demi-ton à la 3^{ème} mineure inférieurs ou supérieurs,
 - basse continue (style début XVIII^e siècle : Telemann, Haendel, Vivaldi...),
- A préparer en amont (programme d'environ 15 à 18 minutes.)*
- une réduction d'orchestre,
 - interprétation d'un programme avec instrument et/ou chant au choix.

Pour obtenir le CEM d'accompagnement :

Présentation à l'examen facultative au bout d'un an, obligatoire au bout de deux ans dans le cycle.

- UV principale d'accompagnement mention très bien ou bien,
- UV complémentaire de FM niveau 3Cc mention très bien, bien ou assez bien,
- attestation d'assiduité à une pratique collective : atelier art du récital (lied et mélodie), atelier art lyrique, musique de chambre, improvisation générative ou chorale.

Troisième cycle spécialisé

Durée : 1 à 3 ans

Conditions d'accès : réussir l'examen de fin de 3^e cycle court pour les élèves de la classe ou le concours d'entrée en début d'année scolaire pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue ou clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum.

Limite d'âge : 30 ans

Programme du concours d'entrée :

Avec une mise en loge d'environ 20 minutes.

- un déchiffrage avec instrument,
- une transposition avec chant,
- une réduction d'orchestre de chambre,

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR.

- interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 mn).

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Discipline complémentaire obligatoire : formation musicale sauf si UV complémentaire de DEM déjà obtenue, atelier art lyrique et/ou atelier art du récital (lied et mélodie), sauf si deux années d'assiduité validées.

Disciplines complémentaires optionnelles : Instrument à clavier* (piano, orgue ou clavecin), musique de chambre, chorale, improvisation générative, histoire de la musique, analyse, écriture, orchestration*, basse continue.

Examens de fin d'année : ces examens publics se déroulent en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline.

- Contrôle :

Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

- Présentation de l'UV principale de DEM :

Le jury se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur principale du Diplôme d'études musicales, mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV. La mention très bien permet le passage en Perfectionnement. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou de l'obtention de l'UV.

Avec deux mises en loges de 15 minutes pour deux épreuves chacune.

- déchiffrage avec instrument,
- réduction de chœur à 5 voix,
- transposition du 1/2 ton à la 3^{ce} majeure, inférieurs et supérieurs,
- basse continue complexe (Bach, Couperin, Monteverdi...),

A préparer en amont (programme d'environ 20 minutes).

- une réduction d'orchestre,
- interprétation d'un programme avec instrument et/ou chant, au choix.

Pour obtenir le DEM d'accompagnement :

Présentation à l'examen facultative au bout d'un an, obligatoire au bout de deux ans dans le cycle.

- UV principale d'accompagnement, mention très bien ou bien,
- UV complémentaire d'instrument à clavier (piano, orgue, clavecin) niveau UV de DEM (même si obtenue dans un autre établissement),
- UV complémentaire mention très bien ou bien ou attestation d'assiduité pendant 2 ans (musique de chambre, improvisation générative, atelier art du récital (lied et mélodie), atelier art lyrique). Il est possible de valider 2 ans d'assiduité en 1 an si participation à deux disciplines,
- attestation de participation : accompagnement de cours ou concert (avec instrument, chant, chorale, orchestre) 10 h par année, avec visa du/des professeurs ayant accueilli l'élève (une feuille de présence sera délivrée).

Perfectionnement

Durée : un an renouvelable en fonction des places disponibles.

Conditions d'accès : concours d'entrée en début d'année scolaire pour tout élève instrumentiste à clavier (piano, orgue ou clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum. Les élèves du Conservatoire ayant obtenu leur UV principale de DEM en accompagnement mention très bien peuvent intégrer le perfectionnement sans passer le concours d'entrée.

Limite d'âge : 32 ans

Programme du concours d'entrée :

Avec une mise en loge d'environ 20 minutes.

- un déchiffrage avec instrument,
- une transposition avec chant,
- une réduction d'orchestre,

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR.

- interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 minutes).

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Disciplines complémentaires optionnelles : formation musicale, instrument à clavier* (piano ou orgue ou clavecin), atelier art du récital (lied et mélodie), atelier art lyrique, musique de chambre, chorale, improvisation générative, analyse musicale, histoire de la musique, écriture, orchestration*, basse continue.

Examen de fin d'année : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline et délivre une attestation de perfectionnement avec une mention très bien ou bien. La mention assez bien ou l'absence de mention entraîne la radiation définitive de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Avec deux mises en loge de 15 minutes pour deux épreuves chacune.

- déchiffrage avec instrument,
- réduction d'ensemble vocal ou à cordes,
- transposition du 1/2 ton à la 3^e majeure, inférieurs et supérieurs,
- basse continue,

A préparer en amont (programme d'environ 20 minutes.)

- réduction d'orchestre symphonique,
- interprétation d'un programme avec instrument et/ou chant, au choix.

Classe complémentaire

Pour les élèves instrumentistes à clavier en CPES ou inscrits dans le département création, une initiation à l'harmonisation au clavier (harmonisation d'un chant, basse continue) est envisageable dans la limite des places disponibles.

Durée : un an renouvelable en fonction des places disponibles

Durée hebdomadaire des cours : 30 minutes pour un élève ou 45 minutes pour deux élèves.

Evaluation : contrôle continu.

* admission sous conditions spécifiques ou sur concours d'entrée